

Commune de Mialet
**Avis d'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de Périmètre
Délimité des Abords d'un Monument Historique pour le Pont des Camisards (PDA)**

Par arrêté municipal n° 2026/28 en date du 1^{er} septembre 2026, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de Mialet et sur le projet de PDA du Pont des Camisards.

- Les principales caractéristiques du projet de PLU sont : la définition d'un document d'urbanisme qui permette le développement de la commune dans le respect des spécificités du Chef-lieu, des hameaux, du patrimoine, en ménageant l'économie agricole et en protégeant l'environnement naturel et les paysages.
- Les principales caractéristiques du projet de PDA sont : le remplacement du périmètre de protection de 500 m de rayon institué autour du pont par un périmètre délimité des abords mieux adapté à la réalité du terrain, du relief et aux enjeux de préservation de l'édifice et de son écrin.

Cette enquête se déroulera du 23 septembre au 23 octobre 2026 soit pendant 30 jours consécutifs.

Monsieur Michel SALLES, retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Jean Michel VEAUTE en qualité de suppléant par Mr le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le projet de PLU arrêté et le projet de PDA seront tenus à la disposition du public en mairie, Place de la Mairie, 30140 Mialet aux jours et heures d'ouverture accompagnés d'un registre d'enquête pour le PLU et d'un registre d'enquête pour le PDA :

- Lundi de 14 h à 17 h
- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredi de 9 h à 12 h
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Vendredi de 9 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur les registres. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Mialet.

Les dossiers dématérialisés d'enquête publique pour le PLU et pour le PDA seront aussi disponibles à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plumialet/>

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public (24/24h) pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : plumialet@democratie-active.fr
Le public pourra y déposer ses observations et propositions.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations les :

- Le mercredi 23/09/2026 de 9 h à 12 h
- Le samedi 10/10/2026 de 9 h à 12 h
- Le vendredi 23/10/2026 de 9 h à 12 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie.

A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis de l'autorité environnementale, des personnes publiques associées et consultées, les décisions pouvant être adoptées seront :

- Pour le PLU : l'approbation par le Conseil Municipal,
- Pour le PDA : l'approbation par le Conseil Municipal et l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France dans le département du Gard, puis la création du PDA par arrêté du préfet de Région.

La personne responsable du projet de PLU est Monsieur le Maire de Mialet.

La personne responsable du projet de PDA est Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France dans le département du Gard.